# PROCÈS-VERBAL

## COMMISSION DEPARTEMENTALE SPORTIVE
## (COUPES ET CHAMPIONNATS)

| | |
|---|---|
| **Réunion du :**<br>**à :** | **31 JANVIER 2024**<br>**10H00** |
| **Présidence :** | **M. BESNIER Gaëtan** |
| **Présents :** | **Mrs BROCHARD Philippe, GILLET Gérard, VERIN Pierre** |
| **Excusé :** | **M. BAYARRI Jean-Claude** |
| **Assiste :** | **M. SEIGNEURET Vincent** |

## MATCH ARRÊTÉ

**DU 28 JANVIER 2024**
**DEPARTEMENTAL 3 POULE C**
**SENONCHES (1) / LUTZ-EN-DUNOIS (1)**

Match arrêté par l'arbitre à la 57ème minute.

La Commission :

Vu les pièces versées au dossier,

Jugeant sur le fond et en première instance,

Considérant que l'article 159.2 des Règlements Généraux de la F.F.F. dispose que *« Si l'équipe, en cours de partie, se trouve réduite à moins de huit joueurs, elle est déclarée battue par pénalité. »*,

Considérant que l'équipe du club de LUTZ-EN-DUNOIS s'est présentée avec 11 joueurs sur le terrain au coup d'envoi,

Considérant l'expulsion temporaire sur carton blanc d'un joueur de LUTZ-EN-DUNOIS intervenu à la 53ème minute,

Considérant les expulsions de 2 joueurs de LUTZ-EN-DUNOIS intervenus à la 54ème et la 56ème

Considérant la sortie sur blessure d'un joueur de LUTZ-EN-DUNOIS à la 56ème

Considérant que l'équipe de LUTZ-EN-DUNOIS n'avait alors plus que 7 joueurs sur le terrain, l'arbitre a interrompu la rencontre à la 57ème minute, sur le score de 2 à 1 en faveur de SENONCHES,

Par ces motifs :

Décide de donner match perdu par pénalité par suite de réduction à moins de 8 joueurs à LUTZ-EN-DUNOIS (3/0 et -1 point) pour en reporter le bénéfice à SENONCHES (3/0 et 3 points), en application des dispositions de l'article 159 des Règlements Généraux de la F.F.F. et de l'article 6.1.e des Règlements Généraux de la Ligue du Centre et de ses Districts.

## RESERVE D'AVANT-MATCH

**DU 28 JANVIER 2024**
**DEPARTEMENTAL 3 POULE C**
**FC BEAUVOIR (2) / OC CHATEAUDUN (1)**

La Commission :

Vu les pièces versées au dossier, dit les réserves recevables en la forme,

Jugeant sur le fond et en première instance,

Considérant la réserve déposée sur la feuille de match par le club de l'OC CHATEAUDUN et confirmée par le club en application de l'article 186.1 des Règlements Généraux de la F.F.F. portant sur la qualification et/ou la participation de l'ensemble des joueurs de l'équipe Du FC BEAUVOIR pour le motif suivant : *« Sont susceptibles d'avoir participé à plus d'un match le même jour ou au cours de 2 jours consécutifs. »*

Considérant que l'article 151.1 des Règlements Généraux de la F.F.F dispose que *: « La participation effective en tant que joueur à plus d'une rencontre officielle au sens de l'article 118 est interdite :*

- *Le même jour ;*
- *Au cours de deux jours consécutifs*

*Ne sont pas soumis à l'interdiction de jouer au cours de deux jours consécutifs :*

*a) Les joueurs évoluant dans deux pratiques distinctes (libre, Fotball d'entreprise, Loisir, Futsal, Beach Soccer) qui peuvent participer à un match dans l'une des pratiques après avoir participé la veille à une rencontre dans l'autre pratique […]. ».*

Considérant qu'après vérification de la feuille de match de la rencontre de Championnat D3 Poule C – FC BEAUVOIR 2 / OC CHATEAUUDUN 1 du 28.01.2024, il s'avère qu'aucun joueur ayant participé à la rencontre citée ci-dessus, n'avait participé à une autre rencontre du club la veille, le jour ou le lendemain du 28.01.2024,

Par ces motifs :

La Commission confirme le résultat acquis sur le terrain :
FC BEAUVOIR 2 : 2 buts, 3 points
OC CHATEAUDUN 1 : 0 but, 0 point

Porte à la charge du club de l'OC Châteaudun le montant des droits de réclamation prévus à cet effet : 80€ (somme portée au débit du compte du Club).

## FORFAIT

**DU 28 JANVIER 2024**
**SENIORS F à 8**
**FC REMOIS (1) / CLOYES-DROUÉ (2)**

Match non joué.

La Commission :

Jugeant sur le fond et en première instance,

Considérant que l'article 24.1 des Règlements Généraux de la Ligue Centre-Val de Loire et de ses Districts dispose que « *tout club déclarant forfait doit prévenir le service compétitions de la Ligue ou du District concerné, par courriel, avant le vendredi 12h00 pour une rencontre ayant lieu le week-end […]* »,

Considérant que l'article 24.4 des Règlements Généraux de la Ligue Centre-Val de Loire et de ses Districts dispose que *« si un club déclarant forfait prévient après la date fixée à l'alinéa 1, l'indemnité à la Ligue ou au District concerné est doublée […] »*,

Considérant le mail de CLOYES-DROUÉ du 26 Janvier 2024 à 11h20, indiquant que son équipe déclarait forfait pour ce match,

Par ces motifs :

Décide de donner match perdu par forfait à CLOYES-DROUÉ (3/0 et -1 point) pour en reporter le bénéfice au FC REMOIS (3/0 et 3 points), en application de l'article 6.1.f des RG de la Ligue Centre-Val de Loire et de ses Districts,

Considérant les tarifs applicables au titre de la saison 2023/2024

Inflige une amende 77€ à CLOYES-DROUÉ (1er Forfait)

## COURRIERS

- Mail de l'Amicale de Lucé du 27 Janvier, relatif à une inversion de score sur le match U15 D2 du 27 Janvier : Ent. Anet-Chérisy (1) / Amicale de Lucé (1),
  La Commission prend note et inversera le score enregistré sur la FMI.
  Ent. Anet-Chérisy (1) : 2 buts, 0 point
  Amicale de Lucé (1) : 9 buts, 3 points

- Mail du C'Chartres Football, relatif à un match de Coupe du Centre Futsal programmé le mercredi 14 Février.
  Considérant que cette équipe a un match de championnat de District programmé à cette date et que la compétition régionale est prioritaire sur le match de championnat District, la commission décide de reporter le match de championnat Nogent le Roi / C'Chartres à une date ultérieure.

- Mail de la Mairie de Lucé informant qu'une manifestation sportive était organisée le week-end du 10 et 11 Février à la salle Léo Lagrange à côté du terrain synthétique du Stade des Petits Sentiers, et que par conséquent aucune rencontre de football ne pourrait s'y dérouler durant ce week-end.
  Pris note

## DECLARATION DE TOURNOI

- **Mail du club du VILLEMEUX**, demandant l'autorisation d'organiser son tournoi Jeunes U7, U9 et U11 le Samedi 15 Juin 2023.

  Considérant l'affiche, les bulletins d'inscription et le règlement joint, la commission donne son autorisation pour l'organisation de cette manifestation.

# MODIFICATIONS AUX CALENDRIERS

**WEEK-END du 3 et 4 Février**

Considérant que 3 matchs Seniors sont programmés à Brezolles,

Considérant qu'il y a lieu de modifier l'organisation des rencontres afin que celles-ci puissent se dérouler normalement et dans les meilleures conditions,

La Commission décide de planifier ces 3 rencontres de la manière suivante :

- D2 Poule A : Brezolles (1) / Courville (1) → Samedi 3 Février à 19h00
- D3 Poule A : Brezolles (2) / R.C. Bû-Abondant (1) → Dimanche 4 Février à 15h00
- D4 Poule A : Brezolles (3) / Maintenon (3) → Dimanche 4 Février à 12h00

# REPORT DE MATCHS du 27/28 Janvier
# (Matchs non joués en raison des Arrêtés Municipaux)

<u>Coupe d'Eure-et-Loir Vétérans</u> :
Dreux A. Port (1) / C'Chartres (1) → Reporté au Dimanche 3 Mars

<u>Coupe du District</u> :
Courville (1) / Villemeux (1) → Reporté au Samedi 2 Mars
Auneau (1) / U.S. Vallée du Loir (1) → Reporté au Dimanche 3 Mars

<u>Départemental 3 Poule B</u> :
Jouy St-Prest (1) / A.S. Toury-Janville (1) → Reporté au Dimanche 31 Mars

<u>Vétérans 1ère Division</u> :
Amicale de Lucé (1) / Mainvilliers (1) → Reporté au Dimanche 12 Mai

<u>Vétérans 2ème Division</u> :
Vet. Vallée d'Avre (1) / Ent. Villemeux-Tremblay (1) → Reporté au Dimanche 31 Mars

<u>U18 D1</u> :
FC Drouais (2) / Ent. Les Bords de l'Eure-Sours (1) → Reporté au Dimanche 11 Février

<u>U18 D2</u> :
Auneau (1) Dreux ACSF (1) → Reporté au Samedi 10 Février

U16 Féminines :
USVL-Log-Marb-OCC (1) / Bailleau-St-Georges (1) → Reporté au Samedi 17 Février

U17 D1 :
Nogent le Rotrou (1) / R.C. Bû-Abondant (1) → Reporté au Samedi 10 Février
Jouy St-Prest (1) / Ent. Brou-Log-Marb-OCC (1) → Reporté au Samedi 10 Février

U17 D2 :
Dreux A. Port (1) / Lucé Ouest (1) → Reporté au Samedi 10 Février
Vernouillet UPE (1) / Nogent le Rotrou (2) → Reporté au Dimanche 11 Février

U15 D2 Poule A :
Dreux ACSF (1) / Ent. Nogent-Boutigny (1) → Reporté au Samedi 10 Février
Vernouillet UPE (1) / A.S. Oriels (1) → Reporté au Samedi 10 Février

U15 D2 Poule B :
Ent. Béville-Aunay (1) / Ent. U.S.V.L-Le Gault (1) → Reporté au Samedi 10 Février

U15 à 8 :
Hanches (1) / Châteauneuf (2) → Reporté au Samedi 10 Février

Critérium U13 D1 :
Angerville (1) / Brou (1) → Reporté au Samedi 24 Février

Critérium U13 D2 Poule A :
Angerville (2) / Auneau (1) → Reporté au Samedi 24 Février

Critérium U13 D2 Poule B :
Auneau (2) / FC Rémois (2) → Reporté au Samedi 24 Février
Vernouillet UPE (1) / Dreux Horizon (1) → Reporté au Samedi 24 Février

Critérium U13 D3 Poule A :
FC Rémois (3) / Dreux A. Port (1) → Reporté au Samedi 24 Février
Dreux Horizon (2) / Brezolles (1) → Reporté au Samedi 24 Février

Critérium U13 D3 Poule B :
Angerville (3) / Gallardon (1) → Reporté au Samedi 24 Février
Auneau (3) / Ent. Nogent-Jouy (1) → Reporté au Samedi 24 Février

Critérium U13 D3 Poule C :
U.S. Vallée du Loir (2) / Ent. OCC-Marb-Log-Arr (1) → Reporté au Samedi 24 Février
Ent. Brou-Dangeau (2) / Ent. Lutz-Beauvoir (1) → Reporté au Samedi 24 Février

Critérium U13 D3 Poule D :
Hanches (1) / Ent. Nogent-Boutigny (1) → Reporté au Samedi 24 Février
Ent. Clévilliers-Tremblay (1) / Aunay sous Auneau (2) → Reporté au Samedi 24 Février

Critérium U13 D3 Poule E :
Ent. Fontaine-Courville (2) / La Ferté Vidame (1) → Reporté au Samedi 24 Février
Amilly (1) / Luisant (2) → Reporté au Samedi 24 Février

Critérium U11 Niveau 2 Poule C :
Ymonville (1) / Angerville (1) → Reporté au Samedi 30 Mars

Critérium U11 Niveau 3 Poule A :
Ent. Brou-Dangeau (2) / Amilly (1) → Reporté au Samedi 30 Mars
Thiron-Gardais (1) / Illiers (1) → Reporté au Samedi 30 Mars

Critérium U11 Niveau 3 Poule B :
Voves (1) / Gallardon (1) → Reporté au Samedi 30 Mars
Béville le Comte (1) / Beauceronne (1) → Reporté au Samedi 30 Mars

Critérium U11 Niveau 3 Poule C :
Auneau (1) / Hanches (1) → Reporté au Samedi 30 Mars

Critérium U11 Niveau 3 Poule D :
Dreux ACSF (1) / Dreux A. Port (1) → Reporté au Samedi 30 Mars

Critérium U11 Niveau 3 Poule E :
A.S Oriels (2) / Vernouillet UPE (2) → Reporté au Samedi 30 Mars

Critérium U11 Niveau 4 Poule B :
FC Rémois (2) / Marsauceux (1) → Reporté au Samedi 30 Mars

Critérium U11 Niveau 4 Poule C :
Jouy St-Prest (1) / St-Georges (3) → Reporté au Samedi 30 Mars
Ymonville (2) / St-Symphorien (1) → Reporté au Samedi 9 Mars

Critérium U11 Niveau 4 Poule D :
Illiers (2) / Ent. Tremblay-Clévilliers (1) → Reporté au Samedi 30 Mars

Critérium U10 Niveau 2 :
Dreux A. Port (1) / Jouy St-Prest (1) → Reporté au Samedi 9 Mars
Hanches (1) / Lèves (1) → Reporté au Samedi 9 Mars

**A noter que les membres de la commission ne prennent part ni aux délibérations ni à la prise de décision des dossiers concernant leur club**

Les décisions ci-dessus sont susceptibles d'appel auprès du Bureau du Comité de Direction dans les conditions de forme et de délai prévues aux articles 188 à 190 des Règlements Généraux de la FFF.

Gaëtan BESNIER
Le Président de séance

Vincent SEIGNEURET
Le secrétaire de séance